

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE LOGEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE (HABITAT III)**

**DIRECTIVES ET FORMAT POUR LA PRÉPARATION DE RAPPORTS
NATIONAUX SUR SIX SUJETS PRINCIPAUX, TRENTE QUESTIONS
ET DOUZE INDICATEURS**

HISTORIQUE

Les directives contenues dans le présent document ont été élaborées conformément à la résolution 24/14 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat intitulée « Contributions et appui aux activités préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) », adoptée à sa vingt-quatrième session, par laquelle le Conseil a invité les États membres à préparer,

« ... avant la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence Habitat III prévue à New York durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, des rapports nationaux présentant la mise en œuvre du programme d'Habitat II et d'autres objectifs et cibles pertinents convenus au niveau international, ainsi que les nouveaux défis, les tendances émergentes et une vision porteuse d'avenir pour le développement durable des établissements humains et des villes, pour servir de base à l'élaboration d'un nouveau programme pour les villes, conformément au paragraphe 6 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale » (paragraphe 40).

Dans la même résolution, le Conseil d'administration priait également ONU-Habitat de proposer des directives et un format pour la préparation de rapports nationaux, qui devraient

« ... examiner, de manière équilibrée, la mise en œuvre du programme d'Habitat II et les nouveaux défis, les tendances émergentes et une vision porteuse d'avenir pour le développement durable des établissements humains et des villes, ainsi que des questions intersectorielles » (paragraphe 2).

Dans le Programme pour l'habitat adopté en 1996, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réaliser deux objectifs principaux, à savoir « Un logement convenable pour tous » et « un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation », et à mettre en œuvre un plan d'action en fonction de ces objectifs.

En ce qui concerne l'objectif visant à assurer « un logement convenable pour tous », les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à faciliter l'accès de la population à un logement qui soit salubre, sain, sûr, accessible, abordable et doté des services, équipements et autres aménagements essentiels pour permettre à tous de jouir, sans discrimination, du droit au logement et de la sécurité d'occupation sur le plan juridique – de manière conforme aux normes relatives aux droits de l'homme (paragraphe 39 du Programme pour l'Habitat). Dans

la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020. Ils se sont également engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population n'ayant pas un accès de façon durable et satisfaisant à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement.

En ce qui concerne l'objectif visant à assurer « un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation », les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à favoriser l'avènement de sociétés qui font une utilisation rationnelle des ressources en tenant compte de la capacité limitée des écosystèmes et en donnant à tous, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes vulnérables et défavorisés, les mêmes chances de mener en toute sécurité une vie saine et productive qui soit en harmonie avec la nature et le patrimoine culturel et spirituel, et assure le développement économique et social et la protection de l'environnement, contribuant ainsi à atteindre les objectifs nationaux d'un développement durable (paragraphe 42 du Programme pour l'habitat).

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

Au paragraphe 11 de sa résolution 67/216, l'Assemblée générale engageait « toutes les parties prenantes, y compris les administrations locales, les grands groupes visés dans Action 21, les fonds et programmes compétents des Nations Unies, les commissions régionales et les institutions spécialisées, les institutions financières internationales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, à contribuer concrètement et à participer activement à toutes les étapes des activités préparatoires et à la conférence elle-même... ».

Dans sa résolution 24/14, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat demandait « ... aux États membres, en recourant à toute assistance éventuelle disponible ainsi qu'aux conseils et à l'appui approprié du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, et en consultation avec les parties prenantes concernées, de mettre sur pied des comités nationaux pour l'habitat, lorsqu'il n'en existe pas, et de renforcer ceux qui existent au niveau national, pour assurer leur participation effective et efficace au processus préparatoire d'Habitat III, y compris la préparation des rapports nationaux ».

Les pays sont libres de déterminer les méthodes qu'ils considèrent les plus appropriées pour la préparation de leurs rapports nationaux à Habitat III, mais ils sont vivement encouragés à mettre en place des comités nationaux pour l'habitat à cet effet et le Secrétaire général de la Conférence Habitat III a déjà distribué un guide sur la formation (ou le renforcement) et les fonctions de ces comités.

Comme le souligne ce guide, ONU-Habitat recommande que les comités nationaux pour l'habitat soient totalement ouverts aux représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, des institutions universitaires et de recherche et à toutes les autres parties prenantes concernées. Les comités nationaux pour l'habitat pourraient également comprendre les représentants, au niveau des pays, des organismes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods (Banque mondiale, Fonds monétaire international et autres), des banques régionales de développement et des donateurs.

ÉTAPES RECOMMANDÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Étape 1 : Organiser un Comité national pour l'habitat

La première étape recommandée consiste à mettre, ou remettre en place, un comité national pour l'habitat diversifié et respectant un équilibre entre les sexes. Bien que la responsabilité de l'établissement des rapports incombe principalement aux gouvernements, il importe cependant de promouvoir le dialogue et le consensus entre *tous* les acteurs. Il est également recommandé que les villes et les communautés créent leurs propres comités locaux afin de rendre compte des progrès accomplis à leur niveau.

Étape 2 : Recueillir et analyser les informations

Il est recommandé que les comités nationaux pour l'habitat procèdent ensuite à la collecte et à l'analyse des indicateurs, des meilleures pratiques, des études de cas, des bonnes politiques, des plans d'action et autres informations. Les rapports nationaux pour Habitat II, les politiques nationales urbaines (si elles existent), les stratégies nationales de développement urbain, etc. sont autant d'exemples de plans d'action nationaux et locaux.

Étape 3 : Tenir un atelier national pour examiner les plans d'action

Il est recommandé que le comité national pour l'habitat organise un atelier national en vue d'examiner les plans d'action nationaux et locaux actuels et leur mise en œuvre depuis 1996 et d'évaluer les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Il est proposé que cet atelier soit organisé sous forme d'un débat franc et ouvert à tous, faisant intervenir un groupe de parties prenantes diversifié et respectant un équilibre entre les sexes.

Étape 4 : Convenir des priorités, questions et défis pour un nouveau programme pour les villes

À la quatrième étape du processus d'établissement des rapports, il est recommandé que les partenaires identifient les priorités, les problèmes et les défis inhérents à un nouveau programme urbain.

Étape 5 : Préparer un rapport national pour Habitat III

En utilisant la structure d'établissement de rapport présentée ci-dessous, il est suggéré que les comités nationaux pour l'habitat préparent et diffusent largement leurs rapports nationaux.

ÉVALUER LES PROGRÈS ACCOMPLIS ET SE TOURNER VERS L'AVENIR: FORMAT ET CONTENU DU RAPPORT NATIONAL

Le rapport national ne dépassera pas 25 000 mots, ou 50 pages, tableaux et illustrations compris. Il sera préparé en MS Word, en simple interligne et en utilisant une police de taille 12; il devra être soumis d'ici au 30 juin 2014, par courriel, au Secrétariat de la Conférence Habitat III à l'adresse suivante : <habitat3.secretariat@unhabitat.org>.

Dans le cas où les rapports nationaux seraient établis en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe, il conviendrait de soumettre également une traduction en anglais avec la copie du rapport dans la langue originale.

Le rapport sera empirique et illustré par des données actuelles, ainsi que par les programmes et politiques pertinents et il devra s'inscrire dans une perspective d'avenir. Les sources, les bibliographies et les personnes contactées au cours du processus d'élaboration du rapport seront indiquées à la fin du document.

Le rapport national devra suivre la structure du schéma ci-dessous.

I. Problèmes et défis démographiques urbains inhérents à un nouveau programme pour les villes

(4160 mots au maximum y compris les tableaux et les illustrations)

Décrivez ce que l'administration centrale, les pouvoirs locaux (notamment ceux de la capitale ou d'une ville principale) et autres autorités gouvernementales au niveau infranational, en partenariat avec les parties prenantes, ont **accompli** dans le cadre du Programme pour l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez aussi les **défis rencontrés et les enseignements tirés** dans ces domaines, ainsi que les **défis et problèmes futurs** qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau programme pour les villes.

1. Gestion de l'urbanisation rapide (540 mots)
2. Gestion des liens entre zones rurales et zones urbaines (540 mots)
3. Analyse des besoins des jeunes citadins (540 mots)
4. Mesures à prendre pour répondre aux besoins des personnes âgées (540 mots)
5. Prise en compte du genre dans le développement urbain (540 mots)
6. Défis rencontrés et enseignements tirés dans ces domaines (1-5) (730 mots)
7. Défis et problèmes futurs dans ces domaines (1-5) qui pourraient être abordés dans un nouveau programme pour les villes (730 mots)

II. Aménagement du territoire et planification urbaine: problèmes et défis inhérents à un nouveau programme pour les villes

(4 160 mots au maximum y compris les tableaux et les illustrations)

Décrivez ce que l'administration centrale, les pouvoirs locaux (notamment ceux de la capitale ou d'une ville principale) et autres autorités gouvernementales au niveau infranational, en partenariat avec les parties prenantes, ont **accompli** dans le cadre du Programme pour l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez aussi les **défis rencontrés et les enseignements tirés** dans ces domaines, ainsi que les **défis et problèmes futurs** qui pourraient être abordés dans un nouveau programme pour les villes.

8. Planification et conception durables des villes (540 mots)
9. Amélioration de l'aménagement du territoire urbain, y compris en abordant la question de l'étalement urbain (540 mots)
10. Amélioration de la production alimentaire dans les zones urbaines et périurbaines (540 mots)
11. Problèmes liés à la mobilité urbaine (540 mots)
12. Renforcement des capacités techniques pour planifier et gérer les villes (540 mots)
13. Défis rencontrés et enseignements tirés dans ces domaines (8-12) (730 mots)

14. Défis et problèmes futurs dans ces domaines (8-12) qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau programme pour les villes (730 mots)

III. Environnement et urbanisation: problèmes et défis inhérents à un nouveau programme pour les villes

(3 560 mots au maximum y compris les tableaux et les illustrations)

Décrivez ce que l'administration centrale, les pouvoirs locaux (notamment ceux de la capitale ou d'une ville principale) et autres autorités gouvernementales au niveau infranational, en partenariat avec les parties prenantes, ont **accompli** dans le cadre du Programme pour l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez aussi **les défis rencontrés et les enseignements tirés** dans ces domaines, ainsi que **les défis et problèmes futurs** qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau programme pour les villes.

15. Lutte contre les changements climatiques (540 mots)
16. Réduction des risques de catastrophe (540 mots)
17. Réduction de la congestion du trafic automobile (540 mots)
18. Pollution de l'air (540 mots)
19. Défis rencontrés et enseignements tirés dans ces domaines (15-17) (700 mots)
20. Défis et problèmes futurs dans ces domaines (15-17) qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau programme pour les villes (700 mots)

IV. Gouvernance et législation urbaines : problèmes et défis inhérents à un nouveau programme pour les villes

(4 160 mots au maximum y compris les tableaux et les illustrations)

Décrivez ce que l'administration centrale, les pouvoirs locaux (notamment ceux de la capitale ou d'une ville principale) et autres autorités gouvernementales au niveau infranational, en partenariat avec les parties prenantes, ont **accompli** dans le cadre du Programme pour l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez aussi **les défis rencontrés et les enseignements tirés** dans ces domaines, ainsi que **les défis et problèmes futurs** qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau programme pour les villes

21. Amélioration de la législation urbaine (540 mots)
22. Décentralisation et renforcement des autorités locales (540 mots)
23. Amélioration de la participation et des droits de l'homme dans le développement urbain (540 mots)
24. Amélioration de la sûreté et de la sécurité urbaines (540 mots)
25. Amélioration de l'inclusion sociale et de l'équité (540 mots)
26. Défis rencontrés et enseignements tirés dans ces domaines (20-24) (730 mots)
27. Défis et problèmes futurs dans ces domaines (20-24) qui pourraient être abordés dans un nouveau programme pour les villes (730 mots)

V. Économie urbaine: problèmes et défis inhérents à un nouveau programme pour les villes

(4 160 mots au maximum y compris les tableaux et les illustrations)

Décrivez ce que l'administration centrale, les pouvoirs locaux (notamment ceux de la capitale ou d'une ville principale) et autres autorités gouvernementales au niveau infranational, en

partenariat avec les parties prenantes, ont **accompli** dans le cadre du Programme pour l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez aussi **les défis rencontrés et les enseignements tirés** dans ces domaines, ainsi que **les défis et problèmes futurs** qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau programme pour les villes.

28. Amélioration du financement municipal/local (540 mots)
29. Renforcement et amélioration de l'accès au crédit au logement (540 mots)
30. Soutien au développement de l'économie locale (540 mots)
31. Création d'emplois et de moyens de subsistance décents (540 mots)
32. Intégration de l'économie urbaine dans la politique de développement national (540 mots)
33. Défis rencontrés et enseignements tirés dans ces domaines (27-31) (730 mots)
34. Défis et problèmes futurs dans ces domaines (27-31) qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau programme urbain (730 mots)

VI. Logement et services de base: problèmes et défis inhérents à un nouveau programme pour les villes

(4 800 mots au maximum y compris les tableaux et les illustrations)

Décrivez ce que l'administration centrale, les pouvoirs locaux (notamment ceux de la capitale ou d'une ville principale) et autres autorités gouvernementales au niveau infranational, en partenariat avec les parties prenantes, ont **accompli** dans le cadre du Programme pour l'habitat, dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez aussi **les défis rencontrés et les enseignements tirés** dans ces domaines, ainsi que **les défis et problèmes futurs** qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau programme pour les villes.

35. Amélioration et prévention des taudis (540 mots)
36. Amélioration de l'accès à un logement convenable (540 mots)
37. Fourniture d'un accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable (540 mots)
38. Fourniture d'un accès de façon durable aux systèmes d'assainissement de base et de drainage (540 mots)
39. Amélioration de l'accès à des services d'énergie domestique propre (540 mots)
40. Amélioration de l'accès à des moyens de transport durable (540 mots)
41. Défis rencontrés et enseignements tirés dans ces domaines (34-36) (780 mots)
42. Défis et problèmes futurs dans ces domaines (34-36) qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau programme urbain (780 mots)

VII. Indicateurs

Veillez fournir des données concernant les indicateurs urbains suivants dans votre pays, pour les années 1996, 2006 et 2013 et, si possible, ventilées par sexe.

- i. Pourcentage de personnes vivant dans des taudis
- ii. Pourcentage de la population urbaine ayant accès à un logement convenable
- iii. Pourcentage de citoyens ayant accès à l'eau potable
- iv. Pourcentage de citoyens ayant accès à des services d'assainissement satisfaisants
- v. Pourcentage de citoyens ayant accès au ramassage régulier des déchets
- vi. Pourcentage de citoyens ayant accès à des services d'énergie domestique propre
- vii. Pourcentage de citoyens ayant accès aux transports publics

- viii. Niveau de décentralisation effective pour assurer un développement urbain durable mesuré en termes de : i) pourcentage des politiques et des lois sur les questions urbaines dont les pouvoirs locaux et régionaux ont participé à l'élaboration de 1996 jusqu'à présent; ii) pourcentages du revenu et des dépenses alloués aux autorités locales et régionales au titre du budget national; iii) pourcentage des dépenses des autorités locales financées par des recettes locales
- ix. Pourcentage des administrations municipales, régionales et nationales ayant mis en œuvre des politiques urbaines à l'appui du développement économique local et de la création d'emplois et de moyens de subsistance décents
- x. Pourcentage des administrations municipales et régionales ayant adopté ou mis en œuvre des politiques ou stratégies en matière de sûreté et de sécurité urbaines
- xi. Pourcentage des administrations municipales et régionales ayant mis en œuvre des plans et des modèles en faveur de villes durables et résilientes propices à l'inclusivité et capables de répondre de façon adéquate à la croissance démographique urbaine
- xii. Part du produit intérieur brut (PIB) national provenant des zones urbaines
- xiii. Toutes autres données concernant les villes présentant un intérêt pour le rapport national

VIII. Études de cas et documents d'orientation

Les pays sont encouragés à présenter des études de cas, des plans d'action et des documents d'orientation, etc. sur les méthodes ayant fait leur preuve pour la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Ces documents illustreront les réalisations mentionnées dans le rapport national en vue de la Conférence Habitat III. Cependant, ils ne feront pas partie du rapport national, mais seront présentés comme des éléments d'information additionnels.

Note: Afin d'aider les pays à préparer leurs rapports nationaux en se fondant sur des données correctes, l'actualisation du Programme d'indicateurs urbains d'ONU-Habitat est en cours. Ce Programme fournira également les données nécessaires pour appuyer la préparation du rapport mondial d'Habitat III, sous la direction d'ONU-Habitat.